

## VAÉT'HANANE

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion  
au plus grand nombre. Renseignements: dafchabat@gmail.com

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



### Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

## L'HONNEUR DU AUX PARENTS

Cette semaine dans notre Paracha sont rapportés les 10 Commandements. En effet, notre maître Moché, avant de quitter ce monde répète la Thora et les mitsvots au Clall Israel dans le Livre de Dévarim. Dans le 5<sup>ème</sup> commandement il est dit: "Honore ton père et ta mère comme l'ordonne Hachem ton D. afin de rallonger les jours de ta vie etc...". Cette Mitsva est un des fondements de la loi juive. Les Sages expliquent le cadre de cette Mitsva en détail. Il existe en effet deux Mitsvots: celle d'HONORER ses parents et celle de les CRAINDRE. L'honneur c'est de leur donner à manger et à boire, les vêtir, les accompagner dans leurs sorties et leurs entrées. La crainte, c'est de ne pas contredire leur parole, de ne pas s'asseoir à leur place (par exemple à la table familiale) ni de se tenir debout à leur place habituelle et enfin de ne pas trancher une discussion lorsqu'ils débattent avec des amis. En un mot, le fils ou la fille doivent se tenir à leur place par rapport aux parents ! On posera une question en donnant un cas de figure : qu'en est-il, si le fils très fatigué après une journée de labeur se trouve assis au fond d'un autobus et voit au loin son père monter dans le même bus et qui ne trouve pas de place assise. On rajoutera que le père ne voit pas le fils et restera debout tout le temps du trajet. Est-ce que dans ce cas, le fils a le devoir de se lever pour donner sa place à son père? Vous allez me répondre qu'on n'a pas besoin de sortir de la Yéchiva Poniowits pour savoir qu'il doit donner sa place car c'est un manque de Kavod évident de



ne pas la donner! On pourra admettre que vous avez raison au niveau de l'esprit de la Mitsva. Mais notre question se situe au niveau de l'OBLIGATION et du DEVOIR.

Avant d'y répondre,

on devra avertir nos lecteurs que notre développement ne vise pas à trancher la Hala'ha dans les faits. Et dans tous les cas, il faudra interroger un Rav sur la conduite à tenir. Autre point important à ajouter à la question, c'est qu'il s'agit d'un cas où le père ne voit PAS son fils, car dans le cas contraire, c'est sûr qu'il y a une déconsidération flagrante vis-à-vis de ses parents que de ne pas céder sa place. Le fils montre ainsi qu'il n'a pas de "crainte" du père et c'est plus grave!

Ceci étant posé, la Guémara Quidochin (32.) rapporte une discussion sur le fait de savoir si le Kavod (les nourrir, les vêtir...) que le fils doit à ses parents c'est avec l'argent du fils ou celui du père. Et la Guémara tranche que c'est avec l'argent du père et non du fils. Donc l'enfant doit nourrir son père et le vêtir avec l'argent des parents. Par rapport à notre question du départ, lorsque le fils trouve une place assise, il a un droit d'utilisation de la place tout au long du trajet. Et dans un cas possible, bien que peu probable, il peut même vendre ce droit à quelqu'un qui est debout et qui demande à s'asseoir! Car finalement c'est un droit qui a une valeur pécuniaire.

D'après la Guémara qui tranche que l'honneur c'est avec le bien du père, il semble donc qu'il n'a pas l'obligation de concéder sa place. Cela ressemble un peu à un fils qui possède un objet qu'un des parents lui réclame, le fils n'a pas d'obligation de céder cet objet à ses parents! Cependant il existe deux autres aspects à la question, mais on verra que dans les 2 cas on repoussera la possibilité de donner sa place.

1° Le Tossphot rapporté dans la Halakha dit que dans le cas où le fils est riche, tandis que le père est pauvre, le Beth Din obligera le fils à nourrir son père. Dans le cas qui nous occupe, le fait que le fils se trouve assis tandis que le père est debout, cela ne signifie pas que le



### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

## LE BIEN CONTRE LE MAL

Écoute Israël, Hachem est notre D.ieu, Hachem est Un » (Dévarim 6 ; 4)

Porte drapeau de notre identité, et proclamation de l'unicité de D.ieu. Cette semaine, nous lirons la section la plus célèbre et la mieux connue de chacun d'entre nous, celle que nous lisons à notre coucher et à notre lever, depuis notre tendre enfance et jusqu'à notre dernier souffle : « Chéma Israël ».

Après avoir déclaré que D.ieu est Un, la Torah nous dicte de quelle façon nous devons aimer notre Créateur : « Tu aimeras Hachem ton Elokim, de tout ton cœur et de toute ton âme et de toutes tes ressources. » (Dévarim 6 ; 5)

La Guémara (Bérakhot 54a) nous explique que « de tout ton cœur » signifie avec nos deux Yetser, le Yetser Hara' et le Yetser Hatov.

Par ailleurs, Rachi, sur ce verset, nous fait remarquer que le mot לבך (ton cœur) est écrit avec deux « Beth » afin de représenter les deux penchants.

Suite p2



père est considéré comme indigent pour obliger son fils à lui donner sa place car ce n'est pas une question de Tsédaka.

2° Il existe une Mitsva de se lever tant qu'un des parents est debout. On l'apprend du Kavod que l'on doit au Sage de la Thora: l'élève doit se lever devant le Rav. Donc nécessairement, le fils en voyant monter son père devra se lever et ce jusqu'à se qu'il trouve sa place... Cependant, la Halacha stipule que l'élève restera debout jusqu'à ce que le Sage trouve sa place même si cette place est debout! Par exemple lorsque le Rav monte à la Thora, le public devra se lever jusqu'à ce qu'il arrive à la Bima: là où on lit la Thora. A ce moment, le public pourra s'asseoir même si le Rav est debout car c'est devenu sa place. Donc là encore, le fait que le père s'installe debout dans le couloir du Bus accolé à un siège, c'est défini comme s'il avait trouvé son endroit fixe, et donc le fils pourra se rasseoir!

On a vu une Responsa du grand Possek le Rav Wozner Zatsal : « Si un jeune est assis, doit-il nécessairement laisser sa place lorsqu'un ancien se tient à ses côtés dans un bus? » Il répond que l'obligation d'honorer les anciens c'est uniquement de se lever devant eux mais qu'il n'y a pas d'obligation au niveau de la Hala'ha de céder sa place. Seulement, il conclut que ce n'est quand même pas normal que le jeune soit assis alors que l'ancien est debout : comme si un élève était assis devant son Rav qui est debout. C'est un manquement dans la Mitsva de Hidour que l'on doit aux anciens.

Pour finir notre développement, on rapportera une anecdote au nom du Rav Haïm de Brisq. Un jour, un élève est venu lui demander conseil: il avait reçu une lettre de son père lui demandant de rentrer à la maison afin de l'aider. La question du Talmid était que puisse pour revenir chez lui il fallait prendre le train qui coûtait cher à l'époque, est-ce qu'il était dispensé d'acheter le billet de train car la Guémara dit que c'est avec l'argent des parents mais pas avec ses propres deniers qu'on doit honorer ses parents? Le Rav lui répondit: Véritablement tu es dispensé d'ACHETER un billet de train! Cependant comme ton père te l'ordonne tu dois te rendre A PIED pour l'honorer!. On conclura par un court extrait des paroles du Haï Adam (67) qui dit qu'il faut être très, très attentif dans la mitsva d'honorer ses parents car leur honneur s'apparente à celui que l'on doit au Créateur du Monde Lui-Même!



« De tout ton cœur » signifie donc qu'il nous faut unir ces deux penchants pour n'en faire qu'un, au service de Hachem.

Notre devoir sera de faire cohabiter, dans un même corps, deux forces totalement différentes et opposées, avec un seul objectif en vue, l'amour de D.ieu. Il nous faudra diriger les forces du mal de telle sorte qu'elles se trouvent au service du bien. Comment est-ce possible ?

Rav Haïm Sofer raconte au sujet du Rav Yé'hékiel Landau, plus connu sous le nom de Noda bi Yehouda, que lorsqu'il s'est marié, il a reçu de la part de son beau-père, une bourse d'argent de 300 dinars pour aider le jeune couple à s'installer. Quelques jours plus tard, un notable ruiné de la communauté qui devait marier sa fille, et avait besoin pour cela de 300 dinars, se rendit chez le Noda bi Yehouda afin de solliciter son aide. Celui-ci accepta et sortit de son tiroir la bourse en question.

Il commença à compter ce qu'il s'appropriait à lui donner. Un, deux, dix, cinquante... et comme cela jusqu'à 250, puis il s'arrêta.

Le père de la mariée lui demanda pourquoi il s'était soudainement arrêté alors qu'il ne restait que 50 dinars afin de compléter la somme espérée, « pourquoi ne pas continuer et tout donner, afin de m'éviter de chercher ailleurs ? »

Le Noda bi Yehouda lui rétorqua qu'il venait de traverser une grande épreuve pour les dinars qu'il avait donnés, car pour chacun d'entre eux le Yetser Hara' lui avait dit : « Yé'hékiel, mais non, ne fais pas ça ! » et encore : « Yé'hékiel, toi aussi tu en as besoin ! », etc... Tant d'arguments aussi convaincants les uns que les autres, mais Baroukh Hachem, j'ai réussi à prendre le dessus, jusqu'à ce que le Yetser Hara' transforme ses arguments et dise : « Kol Hacavod Yé'hékiel ! » ; « Quelle belle Mitsva tu fais Yé'hékiel ! » ; « Quel grand Baal'Hessed tu es... ».

Voyant qu'il avait perdu la première manche, le Yetser Hara' avait opté pour une autre tactique, il faisait en sorte que je m'enorgueillisse de cette Mitsva que j'étais en train d'accomplir. J'ai donc préféré m'arrêter là, sinon la Mitsva aurait été gâchée par mon orgueil. »

Nous voyons au travers de ce récit, que dans un premier temps, la bataille que dut mener le Noda bi Yehouda concernait l'acte de donner, et ensuite nous sommes pourtant toujours au cours d'une même action accomplie par un même homme, il dut lutter pour ne plus donner, sinon tout aurait été gâché.

Le travail du Yetser Hara' est sans relâche, il s'adapte, et découvre toujours notre point faible afin de nous faire tomber, mais ne nous attristons pas, c'est grâce à lui que nous possédons le libre arbitre !

Dans la Guémara (Bérahkhot 5a), il est dit : « Toute personne doit faire en sorte d'aiguiser et de mettre en colère le Yetser Hatov contre le Yetser Hara' ». »

Pour mieux comprendre cet enseignement, le 'Hafets 'Haïm nous offre cette parabole : Imaginons deux épiceries l'une à côté de l'autre, les deux présentent de belles marchandises. Dans un magasin, la clientèle afflue, tandis que dans le second ça se bouscule beaucoup moins, peut-être un client par ci et par là...

Voilà qu'un jour, alors qu'un client rentre dans l'épicerie déserte, le marchand d'à côté l'accoste et lui propose de rentrer dans sa boutique. Le marchand de la première boutique se met alors en colère contre

le deuxième marchand en lui disant : « Vous avez des clients à longueur de journée, alors que chez moi ils sont très rares. Et lorsqu'il s'en présente un chez moi, vous me le prenez aussi, mais vous êtes vraiment sans gêne ! »

Le 'Hafets 'Haïm nous dit que nous avons en nous une épicerie qui s'appelle le Yetser Hatov et une autre qui s'appelle le Yetser Hara'. Chez le Yetser Hara' les clients de tous types défilent sans cesse : Lachone Hara', jalousie, vol, orgueil..., alors que chez le Yetser Hatov ils sont moins nombreux. Ainsi, lorsque se présente à nous une Mitsva : un cours de Torah, un acte de générosité... et que le Yetser Hara' l'interpelle et lui propose de venir chez lui. A ce moment-là, nous devons mettre notre Yetser Hatov en colère contre le Yetser Hara'.

La colère n'est pas une belle qualité, et il faut s'en éloigner autant que possible, sauf dans un tel cas où elle pourra sauver le Tov/bon du Ra/mauvais. La colère, c'est ce moment où la personne sous son emprise n'est plus capable de rien écouter, de rien voir, elle ne peut pas entendre raison, elle est emportée ! Et bien cet état n'est positif qu'au service du bien, et il ne faut en aucune façon chercher à calmer ou apaiser notre Yetser Hatov lorsqu'il s'emporte contre le Yetser Hara'.

Le mal au service du bien, le bien contre le mal, savoir utiliser à chaque instant de la vie l'arme ou la technique la plus adéquate pour sortir vainqueur du combat où tous les coups sont permis et où le GAME OVER est interdit. Un véritable combat, puisque ces deux forces opposées cohabitent en nous, il s'agit de garder le bon cap : Guider le navire dans la seule direction des voies de Hachem.

Rav Mordékhaï Bismuth



## Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

Un exemple à suivre en matière de médecine préventive à propos de l'interdiction de boire du vin et toute boisson alcoolisée, adressée par un ange à la mère de Chimchon (Samson), l'auteur du Or Kasalma demande : Est-il écrit quelque part que la mère d'un nazir (il s'agit d'une personne qui a fait vœu de nézirout, c'est-à-dire qu'il lui est interdit de boire du vin, de manger du raisin, de se rendre impur au contact d'un mort et de se couper les cheveux.) n'est pas autorisée à boire du vin ?

Le Or Kasalma en déduit un grand principe éducatif : on ne peut exiger des enfants qu'ils soient plus scrupuleux que leurs parents. Puisque la mère de Chimchon devait élever son fils comme un nazir, il était impensable qu'elle lui défendit les boissons alcoolisées en se les permettant à elle-même. Elle n'aurait jamais pu, dans ces conditions, lui apprendre à se conduire comme un nazir. On peut en conclure, à propos de l'alimentation saine, que l'exemple personnel est la clé de toute réussite. L'expérience prouve que les enfants intègrent et en pratique – parfois mieux que les adultes – les règles suivies et expliquées par leurs parents. En effet, ils ont, comme on le sait, un sens aigu de la justice. S'ils ont décidé de faire quelque chose, ils vont jusqu'au bout sans « arrondir les angles ».

Il est de notre devoir d'éduquer la population, en particulier les jeunes, que les sucreries ou tout aliment contenant du sucre, constituent un réel danger pour la santé de nos enfants et, en particulier pour leur dentition. Par ailleurs, il est connu que le sucre cause un comportement hyperactif chez nos enfants.

Comment le chocolat au lait du matin en est-il responsable ? La concentration de sucre dans le sang augmente rapidement du fait qu'il s'agit

## LE SUCRE, POUR LES ENFANTS



de sucre pur, raffiné et concentré très rapidement absorbé dans le sang. Par la suite, le taux de sucre recend tout aussi rapidement, créant chez l'enfant une sensation de manque qu'il ne comprend pas, ce qui le rend hyperactif. Il ne sait pas dire « mon corps a besoin de sucre ». C'est pourquoi il est très important de ne pas donner aux enfants, en particulier au petit déjeuner, du sucre ou tout produit en contenant.

Des recherches effectuées aux États-Unis ont montré que le taux de sucre sous toutes ses formes contenu dans les céréales du matin pouvait atteindre 40 à 50%. On devrait donc plutôt les appeler « sucre aux céréales ».

Les enfants doivent recevoir une alimentation appropriée, sans sucre, avec le moins possible de bonbons et de colorants.

Il faut les habituer aux aliments naturels : pommes, fruits de saison, raisins secs, dattes, prunes, abricots... « On ne doit pas manger, tout ce qui flatte le palais, comme un chien ou un âne, mais uniquement des aliments sains, sucrés ou amers, mais aucune nourriture nuisible même si elle est douce au palais » (Rambam, Hilkhos Déot 3.2)

De nombreuses familles ont décidé de prendre une boîte spéciale, dans laquelle les enfants mettent les chewing-gums qu'ils ont reçus de l'école ou de leurs camarades. Lorsque la boîte est pleine, ils ont droit à une surprise : une promenade ou un cadeau. Ce moyen peut être très efficace si les parents donnent le bon exemple.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »  
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita  
Contact ☎00 972.361.87.876



## Au puits de la Paracha

Hagaon Harav Elimélekh Biderman

### « Tu aimeras Hachem ton D. de tout ton cœur et de toute ton âme » (Devarim 6,5)

Nos Sages (Brakhot 54a) ont commenté ce verset de notre Paracha en disant : un juif doit aimer Hachem « de toute ton âme », "même s'il te prend ton âme", (même au prix de sa vie n.d.t).

Dès lors, explique le 'Hidouché Harim, on est en droit de commenter sur le même principe « de tout ton cœur », "même s'il te prend ton cœur". Il arrive, en effet, parfois qu'un homme "n'ait pas le cœur" au Service d'Hachem. Néanmoins, il se ressaisira même en de telles circonstances et se sacrifiera afin de servir le Créateur du mieux qu'il le peut dans cette situation.

Un juif se rendit un jour, chez le Beth Israël et lui confia sa peine : il ne parvenait pas à prier facilement ni avec tout l'émotion qu'il désirait. En bref, le cœur n'y était pas ! Le Rabbi lui répondit : "Consulte le Choul'han Aroukh à propos des lois concernant la prière, tu n'y trouveras pas un seul endroit où une loi pareille est mentionnée, stipulant que l'on doit éprouver du goût à prier et de l'émotion durant sa prière. Tu n'y trouveras pas non plus que l'on ne peut prier que si le cœur est au beau fixe. Tu n'y trouveras que des choses très simples: qu'il faut prier trois fois par jour, s'efforcer de comprendre les mots et penser à ce que l'on dit, et pas plus! "Rabbi Moché Mordekhaï de Le-louvrapporte une idée semblable au nom du "Voyant" de Lublin. La Gue-mara (rapportée précédemment) enseigne : « De toute ton âme », même s'il te prend ton âme, « de tout ton pouvoir », dans toutes les situations (dans le bien comme dans le mal n.d.t).

A priori, une question se pose : après avoir déjà dit que l'on doit aimer Hachem de toute son âme, à savoir même au prix de sa vie, pourquoi



est-il nécessaire de préciser en outre de l'aimer dans toutes les situations bonnes ou mauvaises ?

En fait, répond-il, l'injonction d'aimer D."dans toutes les situations", concerne les états spirituels d'une personne, et vient nous enseigner que même si elle ne prie pas ou n'étudie pas aussi bien qu'elle le désirerait, elle ne doit pas pour autant relâcher ses efforts et se décourager,

mais au contraire, elle s'efforcera de servir Hachem du mieux qu'elle le peut. En agissant ainsi elle peut être certaine que le Très-Haut couronnera ses efforts et qu'elle parviendra finalement à ressentir Sa proximité. Quoi qu'il en soit, un juif doit toujours se souvenir que le Saint-Béni-Soit-Il attend et espère en permanence qu'il se rapproche de Lui et qu'il se renforce dans son amour pour Lui. C'est ce que le Or Ha'haïm enseigne à propos du verset « Tu aimeras Hachem ton D. (...) » : " (Par ce verset), on désire en outre éveiller le cœur du juif à

l'amour pour Hachem, suivant les paroles de nos Sages (Midrach Cho'had Tov 22, 19) : "(que signifie) le verset « Il réside au sein des louanges d'Israël » (Téhilim 22,4) ? Qu'Hachem n'a choisi parmi toutes les louanges que celle dans laquelle on le loue en disant devant Lui : « Béni soit Hachem le D. d'Israël ». Il siège alors sur le Trône du monde ". Et c'est cela que vient signifier (le verset) « Et tu aimeras Hachem » : Hachem a choisi d'être exclusivement « Ton D. ». Lorsque l'homme éveille son cœur à de telles pensées, son âme se détachera littéralement de lui pour s'élever dans un sublime sentiment d'amour pour le Très-Haut Majestueux et Splendide.

Rav Elimélekh Biderman



## Réponses aux questions

Rav Avraham Bismuth

### Doit-on refaire Birkot Hatorah (les bénédictions de la Torah du matin) lorsque l'on a un doute si on les a déjà récitées?

Selon le Rambane (Na'hmanide) les Birkot Hatorah sont une Mitsva de la Torah et dans un cas de doute on devra les refaire. Le Rambam (Maimonide) tranche qu'elles sont une Mitsva instituée par nos sages et qu'en cas de doute on ne les refera pas. Le Choul'hane 'Aroukh tranche la Halakha comme le Rambam. Cependant il est recommandé de se rendre quitte de cette Mitsva au moment de la bénédiction de « Avath 'Olam » que l'on récite avant le Chéma ou bien de demander à une personne qui n'a pas encore récité les Birkot Hatorah de nous rendre quittes, et il faudra répondre Amen. (Yalkout Yossef Téfila p.54)

### Est-il permis d'écouter un cours de Torah avant de réciter les Birkot Hatorah?

Il est interdit d'écouter un cours de Torah donné par un Rav si on n'a pas récité les Birkot Hatorah, par contre il est permis d'écouter un cours de Torah à la radio. (Réponses Aliba Déilkhéta vol.1 p. 42, Halikhot 'Olam vol.1 p.57)

### Peut-on répondre à la Kédoucha avant de réciter les Birkot Hatorah ?

Celui qui entend la Kédoucha avant d'avoir récité les Birkot Hatorah et qui ne pourra pas les réciter avant le début de la Kédoucha pourra y répondre, excepté le verset de "Yimlok" qu'il ne récitera que par la pensée. (Yalkout Yossef lois de Birkot Hatorah p.91)



## LES BIRKOT HATORAH

### Est-ce que les femmes doivent réciter les Birkot Hatorah ?

Les femmes doivent aussi réciter les Birkot Hatorah, bien qu'elles soient exemptées d'étudier la Torah comme les hommes. Mais du fait qu'elles doivent étudier les lois qui les concernent telles que les lois de la prière, du Chabbat, Cacheroute etc..., elles seront soumises à la récitation de ces bénédictions. (Yalkout Yossef lois de Birkot Hatorah p.96)

### Que faut-il faire si on a oublié de réciter les Birkot Hatorah?

Si on a oublié de réciter les Birkot Hatorah et que l'on s'en rend compte qu'après avoir fini la prière du matin. On ne les récitera pas après cela, car on s'est rendu quitte par la bénédiction de Avath 'Olam. Puis après la répétition de la 'Amida il sera bon de faire une petite étude. Il est déconseillé de penser à ne pas se rendre quitte dans la bénédiction de Avath 'Olam pour pouvoir réciter les Birkot Hatorah après la prière. (Yalkout Yossef lois des Birkot Hatorah p.109)

### Est-ce qu'une femme à l'obligation de prier trois fois par jour comme un homme (faire la Amida) ?

Une femme à l'obligation de prier chaque jour de la semaine ainsi que Chabbat et les jours de fête. En ce qui concerne le nombre de prières que la femme a l'obligation de faire, il y a trois avis. Selon le Rav 'Ovadia elle doit prier au moins une fois par jour. Selon le Or Létsion et le Michna Broua elle doit prier la Téfila du matin et de l'après-midi. Certains rapportent que selon Rachi Tossot et le Roch, la femme a l'obligation de prier trois fois par jour comme un homme. (Choul'hane 'Aroukh Or'har 'Haïm simane 106 Séif 1 Yabia 'Omer)

Rav Avraham Bismuth

## L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact [dafchabat@gmail.com](mailto:dafchabat@gmail.com)

La réussite spirituelle et matérielle de **Albert Avraham et Denise Dina. CHICHE** Qu'Hachem leur accorde Briout Brakha vé Atslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël ben Sim'ha Joëlle Esther** bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya** bat Gaby Camouna Qu'Hachem leur accorde brakha vé hatslakha

**MERCI HACHEM** pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde



## L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

# POURQUOI TANT DE MITSVOT?

Combien nous devons remercier notre Créateur, que son Nom soit béni pour toujours, de nous avoir transmis Ses préceptes afin de nous rendre meilleur et nous faire hériter d'une récompense éternelle inestimable. Un jour, alors que le Gaon Rabbi Yossef Machach zatsal de Tlemsen parlait devant les fidèles des mitsvot et de leurs récompenses, au sujet desquelles il est dit: "D. voulut donner des mérites à Israël, ainsi il a fait croître la Torah et les mitsvot", certains l'interrogèrent: celui qui désire enrichir son ami ne lui impose pas d'obligations supplémentaires... La parabole suivante répond remarquablement à cette énigme.

Un des riches notables de la capitale s'arrêta dans un village au cours d'un voyage. Il regarda autour de lui, vit la pauvreté du village et de ses habitants et décida de faire un acte généreux en leur faveur. Il aborda le premier passant qui se présenta sur son chemin, lui tendit une pièce d'or et lui dit: "Je désire trouver un gîte pour me restaurer et passer la nuit. Je suis prêt à payer cinq dinars d'or pour chaque élément du repas". L'homme répondit: "Je vous prie de bien vouloir patienter ici quelques instants pendant que je pars à la recherche d'un endroit convenable". Il toqua à plusieurs portes mais tous pensèrent que ce n'était qu'une farce, avant d'arriver à une misérable cabane située au bout du village. Le pauvre qui y habitait se dit: même si cela paraît exagéré, il me paiera de toute façon au moins un peu et je n'aurais quand même rien perdu. Il répondit à l'homme: "Ma maison lui est grande ouverte s'il daigne y entrer". Le pauvre commença à préparer avec ferveur sa maison: il l'aéra et la nettoya de fond en comble. Le riche arriva et tandis qu'il défaisait ses valises, le pauvre partit emprunter de l'argent et des ustensiles. Il acheta de grandes quantités de nourriture et rentra chez lui. Il mit sur la table une nappe brodée blanche en l'honneur du riche, dressa la table à l'aide des ustensiles qu'il avait empruntés et servit le repas. Il s'affaira activement autour de son hôte puis lui céda son lit. Le lendemain matin, il prépara de nouveau un somptueux repas puis l'invité rassembla ses affaires pour partir. Avant le départ, il dit: "Mon séjour ici a été très agréable. A présent, présente moi le compte de chaque élément



du repas". "L'homme qui est venu me faire la proposition avait donc raison!", pensa le mendiant. Il prépara la liste: du pain et du beurre, des légumes et une omelette, du poisson et un gratin. L'hôte s'exclama: "Ce n'est pas comme cela qu'il faut faire. A la place des légumes, il faut écrire: tomates, concombres, oignons. Pour le gratin, il faut écrire: pommes de terre, farine, poivre et sel. Et ainsi de suite." Le mendiant, bien que surpris, s'exécuta et la liste s'allongea. Le riche la consulta et déclara: "Je suis vraiment étonné car tu te sois trompé dans le compte, tu as omis de nombreux détails!" Le mendiant s'étonna et demanda: "Quels détails ai-je omis, Seigneur?" Ce dernier répondit: "La nappe, la fourchette, le couteau, la cuillère, l'assiette, la marmite, la casserole, la poêle, le verre, la tasse, le saladier, la serviette de table et le torchon. Et d'autres choses encore, le lit et le matelas, le drap et le drap-housse, l'oreiller et la couverture. Et en plus, la maison et le chauffage, le charbon et la lampe. Pour chaque détail, tu dois recevoir cinq dinars d'or, comment as-tu pu oublier de les inscrire? Si un seul de ces éléments venait à manquer, il ne peut pas y avoir ni de repas ni d'hébergement, ainsi pour chacun il y a un paiement séparé"; et c'est ce qu'il fit. Pour chaque élément de la liste, il paya cinq dinars d'or, transformant le mendiant en riche notable du village...

Ainsi, "D. voulut donner à Israël beaucoup de mérites c'est pourquoi il fit croître la Torah et les mitsvot". C'est-à-dire qu'il augmenta chaque mitsva afin de récompenser chaque détail de son application, chaque acte et chaque geste. En conséquence, la prière du matin n'est pas récompensée que pour la prière elle-même, mais aussi pour chaque pas pour se rendre à la synagogue, chaque cantique, chaque verset et chaque mot, chaque amen et chaque bénédiction, chaque prosternation, chaque fois que l'on embrasse les Téfilines, les Tsitsit et le Sefer Torah, chaque fois que l'on se lève et que l'on honore un Sage. Nous recevons une récompense pour chaque élément, même si cela paraît incroyable, n'y a-t-il pas de plus grand bonheur que ça ?!

Rav Moché Bénichou

UN OUVRAGE INÉDIT ET INDISPENSABLE

- .Les Séli'hot traduites en intégralité
- .Des commentaires captivants
- .La halakha pas à pas
- .Couverture souple
- .214 pages

## Ani lédodi védodi Séli'hot

N'attendez pas la dernière minute,  
commandez-le près de chez vous

Téléchargez un extrait sur [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)



Ashdod-Ashkélon : 058.757.26.26 | Tel-aviv : 054.841.88.37 | Bnei Brak-Raanana : 054.841.88.36 | Natanya : 052.262.88.35

OVDHM Retrouvez-nous sur le [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

# AUGMENTEZ LE CAPITAL MITSVA DE VOS PROCHES...

Nos sages nous enseignent qu'au cours de la première année du décès de ses parents ou d'un proche, ainsi que chaque année dans la semaine de l'anniversaire du décès (Azkara, Yorstait), il est bénéfique pour l'âme du défunt, d'étudier des michnayot et plus particulièrement le septième chapitre du Traité Mikvaot.

La Michna est la compilation des codes de lois de la Torah Orale. Les lettres qui composent le mot Michna-משנה sont les mêmes qui forment le mot Néchama-נשמה.

L'étude des michnayot ajoute des mérites à l'âme du défunt pour l'élévation de sa Néchama à une place de plus en plus élevée et importante au gan Eden, et lui procure beaucoup de satisfaction.

Grâce à votre générosité ces livrets seront distribués gracieusement dans les synagogues et salles d'études, pour multiplier l'étude et accroître le mérite des âmes de notre peuple.

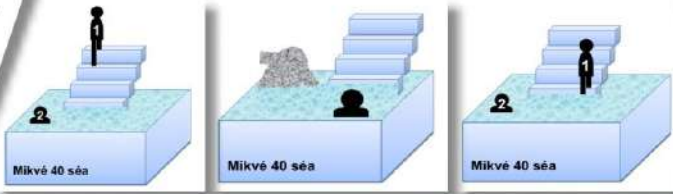
## MICHNA Traité Mikvaot Septième chapitre traduit & expliqué



Format de poche couverture souple



## Traduite, expliquée et illustrée



# ASSOCIEZ-VOUS à l'impression de 1000 livrets éternels\*

Perpétuez votre mérite et celui d'un proche, en vous associant à l'édition de cet ouvrage

395 ₪  
valeur numérique de Néchama



\* selon le budget obtenu

Réalisez votre don en ligne par carte bancaire sur [www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

Votre participation est déductible du Maassère

